



Heures supplémentaires en cdd

Par **Girly011**, le **04/09/2011** à **21:58**

Bonjour,
Je suis actuellement en cdd jusqu'au 10 octobre 2011. Je travaille en tant que secrétaire 3 jours par semaine, sauf que mon patron me demande souvent de faire des heures supplémentaires. Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de refuser de Les faire, sachant que dans mon contrat il n'y a aucun article qui le stipule. Quels sont mes droits, pour ne pas être en faute??? En vous remerciant de vos réponses.. Cordialement..

Par **conseiller du salarié**, le **05/09/2011** à **23:50**

Bonjour,
En l'absence de clause contractuelle, le salarié ne peut pas refuser les heures supplémentaires demandées par son employeur (il s'agit de son "*pouvoir de direction*").
Il existe toutefois des exceptions en cas d'**abus** de l'employeur (délai de prévenance, absence de rémunération, travail au-delà de la durée légale maximale...).

Par **Girly011**, le **06/09/2011** à **17:36**

Donc si je comprend bien je peux les refuser quand il me demande de venir le lendemain, je suis dans mon droit de les refuser ???
En vous remerciant de votre réponse rapide..
Cordialement

Par **conseiller du salarié**, le **06/09/2011** à **19:16**

La décision correspondante se trouve [ici](#).
[citation]Mais attendu que la cour d'appel a constaté que ce n'était qu'exceptionnellement et parce qu'il n'avait pas été prévenu suffisamment tôt que le salarié avait refusé d'effectuer des heures supplémentaires .../... que le licenciement ne procédait d'aucune cause réelle et sérieuse[/citation]
Veillez à motiver votre refus et à n'en point abuser...
Je rappelle que la norme est que le salarié **ne peut pas** refuser les heures supplémentaires demandées par son employeur.